



**AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
RÈGLEMENT D'URBANISME**

AVIS PUBLIC est par la présente donné que toute personne intéressée par les présentes demandes de dérogations mineures pourra, faire parvenir toute contestation détaillée ou commentaire par courriel (urbanisme@vsmsll.ca) ou par lettre adressée au Service de l'urbanisme (99, rue de la Mairie, Sainte-Marthe-sur-le-Lac, Québec, J0N 1P0) **au plus tard le mardi 9 septembre 2025 à midi**. Le conseil municipal se prononcera sur les demandes de dérogations mineures suivantes lors de sa séance du conseil du mercredi 10 septembre 2025 à 20h.

46, 35^E AVENUE

La nature et les effets de la demande sont les suivants :

- D'autoriser la création d'un lot (6 697 183) d'une superficie de 462.2 m², au lieu de 465 m² selon la grille des spécifications de la zone H-744.

59, 45 E AVENUE

La nature et les effets de la demande sont les suivants :

- Permettre la réduction de la marge avant applicable du côté perpendiculaire à la façade principale à 3.59 m au lieu de 4.5 m pour un agrandissement du bâtiment principal.

301, RUE DE L'ACÉRICULTEUR (VERSION 2)

La nature et les effets de la demande sont les suivants :

- Permettre la réduction de la marge avant applicable du côté perpendiculaire à la façade principale à 4.3 m au lieu de 4.5 m pour un agrandissement du bâtiment principal.

Donné à Sainte-Marthe-sur-le-Lac, ce **26^e jour du mois d'août 2025**.

Stéphanie Bélisle pour

Louis Pilon. M. Sc., M. Éd., DESSAP

Greffier et responsable des Services juridiques